



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 24 juin 2010

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. MELOTTE

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participants au vote : 61

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 16

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Didier MARTIN	M. Jean-Yves PIAN
M. Pierre PRIBETICH	M. Jean-Pierre SOUMIER	Mlle Stéphanie MODDE
M. Jean ESMONIN	M. André GERVAIS	M. Alain LINGER
Mme Colette POPARD	M. Alain MILLOT	M. Franck MELOTTE
M. Rémi DETANG	M. Benoît BORDAT	M. Louis LAURENT
M. Jean-Patrick MASSON	M. Joël MEKHANTAR	M. Michel ROTGER
M. José ALMEIDA	M. Christophe BERTHIER	M. François NOWOTNY
M. Jean-François DODET	Mme Anne DILLENSEGER	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. François DESEILLE	M. Georges MAGLICA	M. Claude PICARD
M. Patrick CHAPUIS	Mme Christine DURNERIN	M. Pierre PETITJEAN
M. Michel JULIEN	Mme Nelly METGE	Mme Claude DARCIAUX
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	M. Nicolas BOURNY
M. Gérard DUPIRE	Mme Elisabeth BIOT	M. Pierre-Olivier LEFEVRE
Mme Catherine HERVIEU	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Gilles MATHEY
M. François-André ALLAERT	M. Alain MARCHAND	M. Jean-Claude GIRARD
M. Jean-Claude DOUHAI	M. Mohammed IZIMER	Mme Françoise EHRE
M. Jean-Paul HESSE	Mme Hélène ROY	M. Patrick BAUDEMENT
Mlle Badiaâ MASLOUHI	M. Mohamed BEKHTAOUI	Mme Geneviève BILLAUT
M. Yves BERTELOOT	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Michel BACHELARD
M. Patrick MOREAU	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Philippe BELLEVILLE.

Membres absents :

M. Jean-François GONDELLIER	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
M. Roland PONSAA	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à Mme Elisabeth BIOT
M. Philippe GUYARD	M. Philippe DELVALEE pouvoir à Mlle Stéphanie MODDE
M. Gilles TRAHARD	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Gérard DUPIRE
Mme Noëlle CABBILLARD	Mlle Christine MARTIN pouvoir à M. Didier MARTIN
	Mlle Nathalie KOENDERS pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Mohammed IZIMER
	M. Philippe CARBONNEL pouvoir à M. Michel JULIEN
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	Mme Christine MASSU pouvoir à M. François NOWOTNY
	M. Michel FORQUET pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Jean-Pierre SOUMIER
	M. Jean-Philippe SCHMITT pouvoir à M. Nicolas BOURNY
	M. Murat BAYAM pouvoir à M. Jean-Paul HESSE
	M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET
	M. Norbert CHEVIGNY pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE.

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME
Mission Locale - Subvention de fonctionnement 2010

Le Grand Dijon, depuis 2003, s'est engagé dans le développement des outils afin de renforcer l'insertion professionnelle et l'accès à l'emploi des personnes qui en sont les plus éloignées.

En 2007, la mise en place de la Maison de l'Emploi et de la Formation a modifié le paysage et le cadre d'intervention, notamment en matière de soutien en direction des publics. L'objectif de cet outil étant de travailler les synergies et la mise en cohérence des politiques territoriales, la Mission Locale est un outil essentiel en direction des jeunes, au regard de son action territorialisée identique à celle de la Maison de l'Emploi.

En 2009, l'activité de la Mission Locale a été marquée par :

- la réception de 2 748 jeunes en premier accueil dont 59 % sans aucun diplôme ni qualification ;
- 6 883 suivis en premier accueil (8 % de plus qu'en 2008).

Or, la dégradation de la situation économique depuis septembre 2008 a conduit à une forte augmentation de l'activité de la Mission Locale, avec notamment la réception de jeunes en premier accueil de plus en plus nombreux : plus 26 % sur 2008.

Au regard de ces résultats et du contexte actuel, la convention, dont le texte est joint en annexe, met en évidence la nécessité de poursuivre et d'accentuer le travail d'articulation entre la Mission Locale et la Maison de l'Emploi et de la Formation et ce, d'autant plus à l'aune de la renégociation de la convention de la MDEF pour la période 2011-2014.

A ce titre, sur la base du nouveau cahier des charges des MDE, trois axes demandent à être plus particulièrement travaillés :

- la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences ;
- l'axe autour du développement local, via la réalisation d'un plan d'actions concertées et complémentaires de l'offre existante ;
- l'accueil, l'information et l'orientation des publics via l'animation des points relais.

Dans ce contexte, il est attendu de la Mission Locale de travailler plus particulièrement sur deux axes :

- le renforcement des partenariats avec les acteurs du territoire et en particulier la MDEF (notamment le PLIE, via une information renforcée autour du dispositif des clauses d'insertion) ;
- le développement de son offre de services et en particulier, le travail conduit autour de ses actions spécifiques. Dans ce cadre, son appui aux démarches en cours sur l'emploi, via le tramway, est attendu et notamment pour le public des jeunes diplômés.

Pour appuyer ce travail de la Mission Locale, il vous est proposé de signer avec la Mission Locale une convention pour 2010 préconisant les engagements pour lesquels la Communauté de l'agglomération dijonnaise apportera une subvention de 100 000 €.

Vu l'avis favorable de la Commission et du Bureau,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** la convention jointe à la présente délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à verser la subvention 2010 de 100 000 € pour le fonctionnement de la Mission Locale ;
- **de prélever** les sommes sur le budget de l'exercice en cours.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

28 JUIN 2010



Pour extrait conforme,
Président
Pour le Président



Convocation envoyée le 18 juin 2010
Publié le 25 juin 2010
Déposé en Préfecture le



Vu pour être annexé à la délibération n° 33
du Conseil de Communauté du 24 juin 2010
Dijon, le 25/06/2010



CONVENTION CONCLUE ENTRE

LE GRAND DIJON

ET

LA MISSION LOCALE DE L'ARRONDISSEMENT DE DIJON

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

28 JUIN 2010



Entre

La COMMUNAUTÉ DE L'AGGLOMÉRATION DIJONNAISE, 40 avenue du Drapeau, BP 17510, 21075 DIJON CEDEX, ci-après désignée « le Grand Dijon », représentée par Monsieur François REBSAMEN, son Président,

d'une part,

et

L'Association MISSION LOCALE DE L'ARRONDISSEMENT DE DIJON, 8 rue du Temple, BP 72874, 21028 DIJON CEDEX, représentée par Monsieur Michel JULIEN, son Président,

d'autre part.

PRÉAMBULE

L'activité de la Mission Locale a fortement augmenté en 2009, notamment en « 1er accueil », avec plus 600 jeunes supplémentaires reçus par rapport à 2008. L'activité globale (6 700 jeunes en contact) a atteint le niveau de l'année 2005. Le début de l'année 2010, de janvier à avril, montre des chiffres encore en hausse par rapport à 2009, légère en 1ers accueils (983 sur 2009, 963 sur 2008), plus importante en jeunes suivis (3 908 en 2010, 3 735 en 2009). La part des garçons suivis passe le cap des 50 % (51,4 %), ce qui reste exceptionnel, attestant de la difficulté des secteurs professionnels généralement porteurs, BTP, industrie, intérim notamment.

Les résultats 2009 de la Mission Locale, relatifs aux solutions d'emploi classiques (2 000 contrats), ont baissé de 11 %. Cette baisse a été amortie par l'utilisation des contrats aidés, notamment les CAE (201 CAE en 2009 contre 47 en 2008) et les CIE (51 CIE en 2009 contre 13 en 2008). A cet égard, les Missions Locales ont été accréditées par l'Etat pour la signature des contrats de type CIE et CAE passerelle, validant à l'occasion une nouvelle mission de placement pour le réseau des ML, accompagnée par des objectifs de résultats.

Dans ce contexte, économiquement dégradé et face à la difficulté de maintenir un accompagnement homogène compte tenu de l'afflux des jeunes, la Mission Locale portera en 2010 ses efforts sur la qualité de traitement des publics en développant une évaluation interne. Le choix de la proximité, jamais remis en cause, conduit l'équipe de la Mission Locale à délivrer ses services sur 12 antennes et 7 permanences. Cette organisation « éclatée » a nécessité la mise en place d'un système de veille partagée permettant d'une part, d'assurer un accueil et un accompagnement généraliste et global pour le public sur chacun des sites et d'autre part, de développer une veille et un outillage collectifs à travers l'animation de trois pôles identifiés (emploi, formation, vie sociale), pour lesquels chacun des personnels développe une expertise.

Depuis leur création, les différents sites ont vu leur situation évoluer, tant sur le plan de l'environnement externe (évolution des politiques publiques, modification du réseau partenarial, évolution de la population, changement de localisation, hausse du chômage...), que du point de vue de l'organisation interne (gestion de site modifiée, mouvement de personnel,...).

La diversité des missions dévolues au réseau des Missions Locales, la multiplication des sites et la complexité de l'organisation qui en découle, interrogent sur l'impact de ces évolutions sur la capacité à préserver une prise en charge homogène des publics et des problématiques repérées. Cette question recouvre deux aspects : l'égalité d'accès et l'égalité de traitement à l'égard du public reçu. L'évaluation de ces capacités, inhérentes à la mission de service public, doit permettre de mesurer des écarts entre les sites en balayant des indicateurs exogènes et des paramètres liés aux pratiques professionnelles. La Mission Locale lancera cette évaluation en 2010 afin de pouvoir corriger les écarts potentiels repérés, dès la fin de l'année.

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJECTIFS DE LA CONVENTION

1) OFFRE DE SERVICE ET ACTIVITÉ SPÉCIFIQUE

a) L'activité AIO (accueil, information, orientation)

En matière d'AIO, la Mission Locale maintiendra son intervention sur tous les sites existants, en collaboration avec les points relais et de proximité de la MDEF. En 2010, elle se mobilisera sur l'évaluation des paramètres suivants : égalité d'accès, égalité de traitement.

- Service AIO (accueil, information, orientation) ;
- Accompagnement personnalisé et durable à tout jeune le nécessitant ;
- Une offre de services homogène sur les différents sites.

b) L'offre de services en matière d'emploi et de formation

Elle continuera d'assurer une offre de services complète, en matière d'emploi, sur l'ensemble des sites de l'agglomération en privilégiant une action volontariste spécifiquement sur les contrats jeunes faisant l'objet d'aides nouvelles dans le cadre du « plan jeune ».

Sur chaque site (antenne ou permanence) la Mission Locale assure :

- l'accès aux offres Pôle Emploi via Epartnet ;
- l'accès aux offres de la MDEF via l'outil Intranet MILO ;
- l'accès aux offres de la Plateforme du dijonnais via intranet MILO ;
- l'accès aux offres de l'IAE et des clauses d'insertion via Intranet MILO ;
- l'accès à l'offre d'apprentissage via Bourgogne alternance (convention avec la Chambre des métiers) ;
- l'accès à l'offre de formation via intranet MILO ;
- l'accès et la gestion des offres recueillies par la Mission Locale via parcours 3 (extension de l'utilisation de P3 au module entreprise) ;
- l'accès au dossier unique des DE (DUDE).

c) Les actions spécifiques

L'organisation de la Mission Locale en SVP (Système de Veille Partagée), permet de mettre en œuvre des actions spécifiques sur le territoire du Grand Dijon et de participer aux actions menées par nos partenaires (MDEF, communes, Pôle Emploi...).

- Animation d'un réseau de parrainage (90 jeunes parrainés sur l'année) ;
- Elaboration d'actions dans le cadre du Fonds d'Insertion Pour les Jeunes (FIPJ) :
 - JOB'emploi (atelier de préparation à l'embauche), 250 jeunes ;
 - Sécurisation des parcours : aides directes, participation au financement de formations, aides au logement (convention avec ALIS permettant l'accès rapide au logement), 60 jeunes ;
 - Mobilisation à l'emploi pour des jeunes relevant du handicap, 20 jeunes ;
 - Atelier « faire face à l'entreprise », action mensuelle de préparation à l'entretien d'embauche, 40 jeunes ;
 - Développement des PMP (Périodes en Milieu Professionnel), 250 jeunes ;
 - MAD d'un ½ temps psychologue autour de trois missions : écoute des jeunes (et contribution à lever les freins à la poursuite des parcours d'insertion), écoute des conseillers (aide professionnelle), outillage de la structure avec construction d'un réseau santé, 40 à 50 jeunes.
- Utilisation du microcrédit personnel en faveur du public jeune avec l'ANDML et la Caisse des Dépôts, avec deux partenaires bancaires (Crédit Coopératif et Caisse d'Epargne).
- Mise en œuvre du tutorat apprentissage dans le secteur de l'hôtellerie-restauration, 150 jeunes, élargi à deux autres filières professionnelles en 2010.

2) ANIMATION DU TERRITOIRE ET PARTENARIAT MDEF

a) Animation/partenariat

Dans le cadre de son intervention sur le territoire du Grand Dijon, la Mission Locale favorise la coopération avec les services de la MDEF et participe à l'ensemble des opérations conduites par la MDEF ou l'un de ses partenaires.

- Un référent en responsabilité sur les champs d'intervention de la MDEF :
 - sur l'axe stratégique et fonction observatoire : le Directeur ;
 - sur l'animation et le déploiement des Points relais et l'axe qualité : le Directeur adjoint ;
 - sur le domaine de la relation entreprise et du recrutement : le Responsable du secteur Emploi ;
 - sur le domaine de la formation : le Responsable du secteur Formation ;
 - sur chaque dossier opérationnel : un référent de terrain, conseiller (exemple : Plateforme du dijonnais, FM logistic...).
- Participation au comité de suivi opérationnel des points relais avec les membres constitutifs de la MDEF (articulation des offres de service), réunion concernant les directeurs de structure (MDEF, MILO, Pôle Emploi...).
- Participation au groupe de travail MDEF « Timako ».
- Participation aux actions de communication de la MDEF (SATI TV, Forum, Réunions entreprises...).
- Contribution aux actions locales menées dans le cadre du CUCS/PUCS sur le territoire du Grand Dijon (rencontre jeunes entreprises « parlons-en », jeunes diplômés et TRAM).
- Participation au recrutement dans le cadre du TRAMWAY, organisation d'informations collectives à l'attention des publics jeunes. Opération spécifique à l'égard des jeunes diplômés.
- Contribution aux projets menés par les communes (Forum, permis...) du Grand Dijon et plus particulièrement par la Ville de Dijon :
 - action « permis de conduire » : 200 jeunes ;
 - action CAE passerelles : 30 jeunes ;
 - Café de l'emploi.
- Dans le cadre de l'activité du SVP, la Mission Locale expérimentera un service extranet à l'attention des partenaires de l'AIO, afin de communiquer sur l'organisation, l'offre de services et l'outillage de la Mission Locale et l'actualité relevant des mesures d'insertion.

Dans le cadre du partenariat établi avec les partenaires éducatifs, sociaux et de l'éducation populaire, la Mission Locale développera des actions relatives à la santé, au logement, à la citoyenneté :

- **Santé :**

- Organisation d'une commission mensuelle avec la Maison Départementale des Personnes Handicapées afin d'assurer un meilleur suivi des jeunes handicapé reconnus ou non ;
- Organisation d'une permanence de la CPAM, au centre ville de Dijon, afin d'étudier les droits en matière de couverture sociale des jeunes et de les sensibiliser aux problématiques de santé (proposition de bilan de santé) ;
- Mise en place d'une permanence de proximité de la SEDAP, sur Dijon centre ville.

- **Logement :**

- Mise en place d'une commission mensuelle avec les services d'accueil d'urgence de l'agglomération dijonnaise (CAOU, ADEFO, Foyer Herriot, ADOSPHERE) afin d'étudier les situations d'hébergement précaires et proposer des solutions ;
- Convention avec ALIS pour accéder au logement intermédiaire (aide financière) ;
- Participation au schéma AHI ;
- Participation au groupe de travail sur le logement des jeunes, démarche engagée au titre des travaux du PLH du grand Dijon ;
- Participation au groupe de travail « logement » de la Ville de Dijon. Enquête auprès de jeunes de Dijon centre ville, Dijon Lac et Dijon Grésilles.

- **Citoyenneté :**

- Signature d'une convention de partenariat avec l'ACODEGE, service de prévention, validant la rencontre régulière des personnels de terrain sur les quartiers des Grésilles, de la Fontaine d'Ouche, de Chenôve, de Quetigny et de Longvic ;
- Participation comme acteur principal avec la commune au GSE de la ville de Chenôve ;
- Participation au RAJ, réseau jeunes de la ville de Talant (rencontre régulière avec les acteurs de terrain de la ville et de la Mission Locale concernant l'accompagnement des jeunes) ;
- Participation à la plateforme de lutte contre la discrimination animée par la Ligue de l'Enseignement et à ce titre, collaboration à la mise en place d'AMACOD (antenne municipale et associative de lutte contre les discriminations de la Ville de Dijon) ;
- Permanence à la Maison d'arrêt (2 permanences mensuelles) à l'attention des jeunes de l'agglomération dijonnaise principalement et participation au « collectif prison » ;
- Convention avec la Ligue de l'Enseignement afin de favoriser l'accès à la culture, dans le cadre de la lutte contre l'exclusion. La Mission Locale devient membre du réseau « cultures du cœur » ;
- Mise en œuvre d'un groupe de travail sur l'accès à l'autonomie des jeunes avec le CCAS de Dijon ;
- Mise en œuvre d'un travail avec le CCAS de Dijon sur la mise en place d'un protocole d'intervention vis-à-vis des jeunes.

b) L'observatoire

La Mission Locale collabore avec la MDEF pour fournir des informations et des statistiques propres à éclairer les problématiques rencontrées par le public jeune. Elle fait part également de ses observations plus qualitatives sur les champs de l'emploi, de la formation (évolution du programme régional) et sur les aspects périphériques (mobilité, logement,...).

- Diffusion mensuelle du JDI sur l'arrondissement (Jeunes en Demande d'Insertion) ;
- Diffusion mensuelle du nombre de jeunes ZUS en contact ;
- Participation à l'élaboration du diagnostic territorial emploi/formation conduit par la MDEF (volet Observatoire) ;
- Développement de requêtes spécifiques parcours 3, pour valoriser l'activité de la Mission Locale sur les points relais MEDF ;
- Production à la demande de statistiques sur les 16/25 ans.

Action spécifique :

La Mission Locale participe à la mise en œuvre de l'Observatoire du développement social local destiné à suivre l'évolution des territoires du Grand Dijon, en particulier les quartiers concernés par la Politique de la ville. Elle diffusera des éléments chiffrés (anonymes) relevant des territoires concernés et participera aux travaux des groupes d'analyse partagée.

c) Volet accueil, accompagnement des publics :

- La Mission Locale, au regard de ses missions et ses compétences, reste l'interlocuteur privilégié du public jeune, tant sur le plan de l'AIO (Accueil, Information, Orientation) que de l'accompagnement.

- Coopération avec le PLIE :

La Mission Locale oriente sur le PLIE des jeunes 24/25 ans pour lesquels le relais PLIE constitue une suite logique à leur parcours.

A cet égard, la Mission Locale réalise 61 entrées sur la base des orientations faites par la Mission Locale et les partenaires. Elle collabore avec la structure de gestion du PLIE en respectant l'ensemble des conditions et recommandations fixées par la convention. Elle participe au comité de pilotage et valide les orientations prises en commun en respectant les décisions arrêtées par le conseil d'administration du PLIE.

d) Volet entreprises

- Compte tenu des objectifs fixés dans le cadre du « plan jeune » et des missions dévolues à Pôle Emploi et à la MDEF, la Mission Locale développe une activité relative à l'entreprise et aux employeurs essentiellement sur l'accompagnement des contrats spécifiques jeunes, apprentissage, contrat de pro, CIE, CAE, CAE passerelle, IAE (clauses insertion). Dans ce cadre, elle renforce son équipe emploi en personnel et développe un plan de communication.

Dans sa collaboration avec la MDEF :

- Elle participe aux réunions de coordination de tous les Points relais MDEF concernant la relation entreprise : Les conseillers de la Mission Locale participeront à toutes les réunions de coordination des Points relais ou de Proximité de la MDEF organisées sur chacun des territoires concernés. L'ordre du jour comportera systématiquement un volet entreprise (projet d'embauche sur le territoire) et une information sur les recrutements et les offres d'emploi disponibles. Une coopération pérenne vis-à-vis de l'entreprise se développe dans chacun des Points relais.
- Elle contribue à la réalisation de tous les forums « emploi » et de toutes les opérations de recrutement coordonnées par la MDEF sur la bassin dijonnais (rencontre mensuelle entre le responsable du Pôle Emploi de la Mission Locale et l'animatrice sur le volet entreprise de la MDEF) en partenariat avec l'ensemble des acteurs du SPE.
- En contribuant, en relation avec la MDEF, à la présentation de l'offre de services des Points relais ou de proximité aux entreprises du territoire.
- Participation aux opérations de la MDEF menées dans le cadre de la Politique de la ville.

Axe de travail avec la MDEF et son organisation future :

Participation aux échanges avec le Grand Dijon, les communes, la MDEF au regard de l'investissement des structures sur les Points relais afin :

- de préserver un service de qualité relevant des points suivants :
 - fonctionnement des Points relais ;
 - accueil front office) ;
 - accompagnement des publics ;
 - information et communication ;
 - ingénierie de projet.
- de soutenir la restructuration de la MDEF ;
- d'anticiper les évolutions des structures (Pôle Emploi, MDEF, Mission Locale...).

ARTICLE 2 : DURÉE

La présente convention est conclue pour l'année **2010**.

ARTICLE 3 : FINANCEMENT

Afin de permettre à la Mission Locale de remplir les objectifs affichés dans les différents points énoncés ci-dessus et notamment la nécessaire articulation avec les partenaires de l'emploi du territoire et plus particulièrement la Maison de l'Emploi et de la Formation, la Mission Locale bénéficie du concours de la Communauté d'agglomération dijonnaise. Pour l'année 2010, le soutien de la Communauté d'agglomération dijonnaise s'élève à 100 000 euros. Le versement interviendra en une seule fois.

ARTICLE 4 : ÉVALUATION

La Mission Locale adressera à la Communauté d'agglomération dijonnaise, au plus tard le 31 mars 2011, un état précis des engagements relatifs aux différents points énoncés dans la présente convention (nombre de personnes accompagnées à décliner par type d'accompagnement et secteur géographique d'intervention, un point sur les modalités de rapprochement et d'articulation avec les acteurs locaux de l'emploi et de l'insertion, les difficultés rencontrées, ...).

Fait en deux exemplaires originaux,

A Dijon, le

Pour la Communauté
de l'agglomération dijonnaise,
Le Président,

Pour la Mission Locale
de l'arrondissement de Dijon,
Le Président,

François REBSAMEN

Michel JULIEN